EXPLORATION SCIENTIFIQUE

DE L'ALGÉRIE.

ÉTUDES SUR LA KABILIE

PROPREMENT DITE.

(*Extrait du Recueil général des Lois et des Arrêts, avril* 1849.)

LK8 609

EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE L'ALGÉRIE.

ÉTUDES SUR LA KABILIE PROPREMENT DITE.

PAR E. CARETTE,

Ancien capitaine du génie, Membre et Secrétaire de la Commission scientifique d'Algérie, Préfet de la province de Constantine.

Imprimerie nationale. — 2 vol. gr. in-8°. — Chez Victor MASSON, LANGLOIS et LECLERC, libraires à Paris.

PARIS,

IMPRIMERIE DE COSSE ET J. DUMAINE,

rue Christine, 2.

—

1849

EXPLORATION SCIENTIFIQUE

DE L'ALGÉRIE.

ÉTUDES SUR LA KABILIE

PROPREMENT DITE,

Ces deux volumes, comme les deux précédents du même auteur (*Etude des routes suivies par les Arabes dans l'Algérie méridionale*, et *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*) font partie des travaux de la commission scientifique d'Algérie, dont l'ancien Gouvernement avait ordonné la publication, publication qui, grâce à un vote récent de l'Assemblée nationale, ne sera pas interrompue : nous avons donné dans le 2e vol. de nos *Lois annotées*, p. 561, la nomenclature des ouvrages dont elle se compose.

Les deux nouveaux volumes, qui viennent de paraître, contiennent l'histoire et la description de la Kabilie.

« Je me suis proposé, dit l'auteur, dans son avant-propos, de dresser un *inventaire* des choses et des hommes contenus dans une portion

définie de l'Algérie.—J'ai choisi la contrée qui comporte la définition la plus exacte et celle qui renferme, dans le moindre espace, les produits les plus variés et les populations les plus nombreuses. — Le cadre de cet inventaire embrasse les questions qui se rattachent le plus directement aux intérêts français en Algérie, savoir : 1° la délimitation, la division, la configuration et l'aspect du sol ; 2° les habitudes de travail et d'échange ou les ressources que chaque groupe de population trouve dans le territoire qu'elle habite ; 3° l'état politique ou les relations des tribus entre elles. »

Mais cet inventaire, comment a-t-il été dressé ? Le voici :

« L'analyse minutieuse que suppose l'établissement d'un *inventaire* ne pouvait s'opérer sans le secours des hommes auxquels il s'applique. Je me suis adressé aux montagnards kabiles, qui, sans être bien savants, possèdent cependant mieux que personne, la science de leur clan natal. C'est à ces économistes ingénus que j'ai emprunté les matériaux de cet ouvrage, maintenant chacun dans l'horizon de son clocher, ne lui demandant que ce qu'il lui était impossible d'ignorer, contrôlant, autant que possible, chaque déclaration par des informations puisées à d'autres sources. »

Des deux volumes dont se composent les *Etudes sur la Kabilie*, le premier comprend les documents généraux relatifs à la topographie, au commerce et à la population de la Kabilie tout entière ; le second est consacré à la description détaillée des tribus, villes et villages. Il commence par la description et l'histoire de l'antique ville de Bougie, que son importance maritime, militaire et politique désigne comme la capitale de cette contrée. A la suite de cette notice spéciale, vient la description des quinze cantons dont se compose la Kabilie, à commencer par le canton de Bougie même.

Le premier volume, résumé synthétique des détails que le second renferme, se divise en six livres, dont voici les titres : Dénominations ;— Délimitation et division ;— Description ;— Industrie ;—Commerce ;—Population.

On trouve consigné, dans le livre premier, un fait des plus curieux, qui semble établi aujourd'hui d'une manière irréfragable : c'est l'existence actuelle de la langue lybique, c'est-à-dire de la langue que parlaient en Afrique les aborigènes, non pas seulement avant l'invasion arabe, non pas seulement avant l'invasion romaine, mais même avant l'invasion phénicienne langue que parlent encore les *Berbères*, qui sont précisément les représentants actuels de la race autochthone, disséminée sur le sol africain. Les

Kabiles appartiennent à cette race, et leur idiôme actuel est la langue lybienne, « langue pau« vre et simple, dont le type s'est perpétué à « travers le cours des âges et les vicissitudes « des révolutions. »

Les livres 2 et 3 sont consacrés, l'un à la délimitation, et l'autre à la description de la Kabilie.

Il fallait d'abord, en effet, déterminer ce qu'on doit précisément entendre par Kabilie ; car, ainsi que le fait remarquer l'auteur, on est porté à donner le nom de Kabilie à toutes les parties du territoire algérien où se trouvent des Kabiles ; et, comme il y en a partout, la Kabilie devient quelque chose d'élastique tout à la fois et de fantastique. Voici dans quels termes l'auteur trace la délimitation de cette contrée : « la Kabilie, proprement dite, occupe, sur le bord de la mer, une étendue de 146 kilomètres, compris entre l'embouchure de l'Ouad-Nessa, à l'Ouest, et, à l'Est, celle de l'Ouad-Aguerioun : la première, dans le voisinage de Dellis, la seconde vers l'extrémité du golfe de Bougie. Du côté du continent, elle est circonscrite par divers groupes de tribus qui, avec la partie du littoral qu'elle embrasse, complètent la délimitation de cette contrée. »

L'auteur, qui écrivait avant la révolution de février, exprimait dans ce livre un vœu dont cette

révolution n'a fait, sans doute, qu'avancer la réalisation : « Il viendra certainement, disait-il, une époque où le Gouvernement, affranchi des soucis que des résistances et des agitations continuelles lui imposent, sentira la nécessité d'assujettir la population et le sol de l'Algérie aux lois d'un partage uniforme;... on reconnaîtra alors, comme nous l'avons reconnu nous-mêmes, pour quelques portions du territoire, et comme nous avons essayé de le montrer pour la Kabilie, on reconnaîtra qu'il est facile, en respectant les intérêts et les habitudes du peuple indigène, d'appliquer au territoire de l'Algérie notre mode national de partage, d'y retrouver des départemens, des arrondissemens et des communes, et de donner, par une extension des usages administratifs, une garantie de sûreté, et, en même temps, un élément de prospérité à toutes les classes de la population algérienne. » Celui qui exprimait ce vœu, longtemps avant la révolution de février, était bien éloigné de prévoir qu'il serait lui-même, en qualité de préfet de l'une des provinces de l'Algérie, chargé d'y établir la division et l'administration départementales sur les mêmes bases que dans la métropole.

Le livre 3 comprend la description générale de la Kabilie. Il se termine par l'itinéraire que suivrait un voyageur partant de l'embouchure

de l'Ouad-Isser, et s'élevant successivement, en faisant le tour du pâté de la Kabilie : « Dans ce voyage, il aurait accompli une fois et demie le tour de l'horizon, trouvant chaque ligne de fond liée à celle qui la précède; il aurait décrit d'un mouvement continu une immense spirale, ayant son point de départ à l'embouchure de l'Ouad-Isser, et son point d'arrivée à la cîme de l'Akfadou.— Cette disposition héliçoïdale des axes d'écoulement, jointe à la continuité et à l'âpreté des obstacles qui les séparent, donne à la Kabilie une forme particulière, offrant l'image d'un serpent enroulé sur lui-même, dont la tête reposerait sur l'embouchure de l'Isser, et dont la queue irait se perdre dans les forêts de l'Akfadou. »

Le 4e livre présente le tableau des professions très variées qu'exercent les habitans de la Kabilie, et l'on est étonné de trouver, dans ce pays barbare, non-seulement la plupart de nos industries licites, depuis la culture des céréales jusqu'à la serrurerie et la bijouterie, mais hélas! aussi, quelques-unes des industries criminelles qui conduisent chez nous directement à la Cour d'assises, comme le vol et la fausse monnaie! L'auteur, en terminant ce livre, établit un parallèle entre la Kabilie et le Sahara, et fait remarquer qu'après avoir demandé aux seules relations commerciales l'extension de notre

influence sur le Sahara, partie de l'Algérie la plus éloignée du siége de notre domination, nous ne devons pas avoir recours à d'autres moyens, pour aggréger à nos possessions la curieuse enclave de la Kabilie. Les industries diverses que viennent exercer, au sein de nos cités franco-algériennes, les nombreux émigrans kabiles, sont un gage assuré qu'une fusion complète et prochaine ne saurait manquer, sans qu'il faille recourir aux moyens d'extermination, de s'opérer entre des voisins qui ont réciproquement tant besoin les uns des autres. « On ne saurait trop le répéter (c'est la conclusion pleine d'humanité de ce livre), autant il est malaisé de pénétrer chez les Kabiles, autant il est aisé de les faire venir chez nous.—Est-ce bien à la guerre à civiliser un peuple que l'industrie a tant de moyens d'utiliser? — Les résolutions, prises en 1844, ont admis ce principe, que la domination du Sahara était une affaire *commerciale*. — Des raisons, entièrement analogues à celles qui ont motivé cette détermination importante, autorisent à dire que la domination de la Kabilie est une affaire *industrielle*. »

Des quatre chapitres dont se compose le cinquième livre, consacré au commerce, l'un traite des marchés en général, l'autre des marchés intérieurs, le troisième des marchés extérieurs, et le quatrième des voies de communication qui relient ces divers marchés entre eux.

Les marchés jouent un rôle très important dans la vie publique des peuplades algériennes : ce n'est pas seulement le lieu des transactions commerciales, c'est aussi le forum, le centre des réunions politiques, et même le palais de justice des Arabes : ce dernier point de vue a pour nous un intérêt tout spécial.

« Sur les marchés les plus importans de la Kabilie siége un kâdi, personnage considérable non-seulement par son savoir, mais par sa piété et par sa naissance, à la fois marabout, jurisconsulte et grand seigneur. Il ne juge que les affaires civiles. La connaissance des affaires criminelles appartient à chaque cheïkh, dans le ressort de sa tribu.—Le kâdi siége, soit au pied de l'arbre qui ombrage la source, soit à côté du marabout qui occupe le centre du marché. C'est là qu'il tient ses audiences, entouré de quelques marabouts et notables de la contrée qui recueillent ses décisions. »

Nous devons en convenir, nous n'aurions pas été chercher des arrêtistes en Kabilie !

« Sur les marchés secondaires, la justice civile est administrée soit par les marabouts, soit, à leur défaut, par de simples talebs, espèces de de licenciés en droit musulman, choisis pour arbitres par les deux parties; mais on ne soumet à la décision de ces derniers que les contesta-

tions de peu d'importance. Tous les procès graves sont déférés à la juridiction du kâdi, que les plaideurs vont chercher sur les marchés où il siége. On comprend que toute cette justice est prompte et gratuite. Quoique chacun soit libre de la demander à qui bon lui semble, cependant il est d'usage de s'adresser, pour le règlement des affaires litigieuses, au siége le plus voisin. Le territoire de l'Algérie, et plus spécialement encore, le territoire de la Kabilie, se se trouvent partagés en circonscriptions judiciaires analogues à celles qui existent en France, et elles correspondent aux circonscriptions commerciales, les tribus qui composent la clientèle d'un marché étant justiciables du tribunal dont il est le siége. »

Plus loin, l'auteur complète ainsi le tableau de l'administration de la justice chez les Kabiles : « Le marché est aussi, dit-il, une Cour de justice; Cour d'assises quand il y paraît un représentant du prince; tribunal de première instance dans tous les cas. A la vérité, on n'y voit pas, comme chez nous, des lambris dorés, des emblèmes plus ou moins intelligibles, un petit compartiment pour le public, une vaste barre pour les avocats, un banc pour les plaideurs, des fauteuils pour les juges. Non : comme le saint roi de notre histoire, le juge siége au pied d'un arbre; tous les objets qui l'entourent le rappellent

aux plus graves pensées; à sa droite, un cimetière; à sa gauche, un temple; la terre sous ses pieds; devant lui, un auditoire et un horizon sans bornes; enfin, sur sa tête, le ciel qui le voit, qui l'entend, et le juge lui-même. »

Le 6e livre, qui traite de la population, est tout historique et tout politique.

L'état d'indépendance, où ont toujours vécu les Kabiles, tient à la constitution physique du sol qu'ils habitent, et « leurs orageuses annales se résument dans le nom donné par les Romains à la chaîne qui traverse de part en part la Kabilie : ils l'appelaient *Mons ferratus* (la Montagne bardée de fer). »

Ce livre commence par un précis historique qui, à travers les périodes romaine, vandale, byzantine et arabe, nous conduit jusqu'à la fin de la période turque. Vient ensuite l'exposé de la constitution intérieure des Kabiles, mélange des trois formes aristocratique, théocratique et démocratique, mais dans laquelle domine le caractère démocratique, tendance générale de l'esprit public parmi les Kabiles. Le pouvoir est électif, et change de mains tous les ans. Les élections ont lieu après le dépiquage, c'est-à-dire vers la fin de l'été. Les cheikhs fixent un jour et un lieu de réunion. Dans chaque village, le droit d'élection appartient à tous les habitans,

grands et petits, riches et pauvres. Ainsi, les Kabiles jouissent du suffrage universel ; mais il ne paraît pas qu'ils aient imaginé d'y opposer *la souveraineté du but ou de l'idée*.... Cela tient sans doute à leur civilisation peu avancée.

Voici, sur les élections, en Kabilie, une révélation qui, dans les circonstances actuelles, ne laisse pas que d'être assez curieuse : « La nomination du grand cheikh ou chef de la tribu est soumise à la sanction de tous, sans exception, sans distinction, sans exclusion. Mais, pour éviter les collisions qui résulteraient inévitablement de tant d'intérêts divers, si l'on faisait appel au suffrage confus de la multitude, voici comment les choses se passent :... Les cheikhs du village, les marabouts et les notables s'assemblent un jour de marché et conviennent, dans cette réunion préparatoire, du candidat qu'ils doivent présenter ; puis, quand vient le jour de l'assemblée générale, chacun use de son influence électorale pour appeler les suffrages sur le candidat désigné à l'avance. » Décidément, nous ne ferions pas trop mal de prendre, pour nos élections, modèle sur les Kabiles.

Le dernier chapitre est consacré au recensement de la population de la Kabilie : elle est de 370,000 habitans, répartis sur 7,800 kilomètres carrés ; c'est une moyenne de 4 habitans et deux tiers par hectare, tandis qu'en France, la

moyenne est de 6 environ. Elle se répartit entre 1533 villages d'une population moyenne de 245 habitans : la population maximum est de 3,000 habitans.

Faisons connaître, en terminant, la pensée de l'auteur sur l'avenir de la Kabilie :

« La contrée, dit-il, qui fait le sujet de ces études se distingue des autres parties de l'Algérie par trois caractères principaux : l'exercice des arts professionnels, le goût et l'habitude du travail, la stabilité des demeures... Aussi, quelque téméraire que cette opinion puisse paraître, nous croyons que la Kabilie, demeurée jusqu'à ce jour en dehors de notre contact direct, restée en lutte avec toutes les dominations antérieures, doit devenir, d'ici à quelques années, l'auxiliaire le plus intelligent de nos entreprises, et l'associé le plus utile de nos travaux. »

En rendant compte nous-même d'un ouvrage dont l'auteur nous touche de si près, nous devions nous imposer la loi de nous renfermer dans les termes d'une pure et simple analyse : l'éloge et la critique nous étaient également interdits.
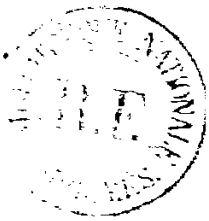
A. Carette.